



Comité de Direction de l' AISOL

1863 Le Sépey

Le Sépey, le 12 octobre 2021

***Le Comité de direction aux membres
du Conseil
Intercommunal de
l' AISOL***

Préavis n° 2/2021 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l' Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin concernant le budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Comité de direction de l' Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin a l' avantage de vous soumettre, pour approbation, son projet de budget pour 2022.

Le budget qui vous est présenté pour 2022 est proche, pour la majorité des postes, de celui de 2021. Toutefois, le total des charges baisse principalement en raison d' une approche différente au niveau de la facturation des frais de repas. En effet, la participation des parents sera directement déduite de la facture des cantiniers et de facto, ils ne nous factureront plus que la part subventionnée.

Près de 66% des dépenses concerne la location des infrastructures scolaires, divers frais d' entretien et d' exploitation, ainsi que l' amortissement du mobilier. Le 26% du budget sert aux activités extrascolaires (sorties, ski, prévention, devoirs surveillés), transports et repas. A noter que ces postes dépendent en grande partie du nombre d' élèves fréquentant l' Etablissement Scolaire des Ormonts-Leysin.

Sur un budget total de CHF 3'290'270, le 2% est assumé par diverses participations et la différence est répartie sur les 3 communes.

Les commentaires ci-dessous amèneront des précisions pour une meilleure compréhension du budget 2022.

Le poste 52.300.2 – Défraiements Comité de direction augmente selon le préavis N° 3/2021. Il comprend 300 heures de travail pour les membres issus des conseils communaux. A noter que le plafond maximum fixé pour le Comité est de 350 heures.

Le poste 52.309.2 - Activités extra-scolaires est stable par rapport au budget de 2021. Pour rappel, dès 2020 il est interdit de demander une participation des parents pour les activités extrascolaires, sauf pour les frais de repas lors de camps. C' est pourquoi, un montant de CHF 80.- est demandé aux parents pour le camp d' Estavayer. A noter que les montants importants mis à disposition par l' AISOL démontrent sa volonté de mettre en place une offre extra-scolaire attrayante et généreuse.

Activités	Budget 2022 Calculé	Budget 2022 Proposition	Info budget 2022
Voyages	50 605,00	53 000,00	
Course d'école	16 485,00		471 élèves de 1P à 8P et 10P. Tient compte des classes qui vont en camp et n'ont pas de subvention course d'école, CHF 35.- par élève.
Camp Estavayer	15 120,00		48 élèves de 9VP-VG. Coûts par élève de CHF 315.- participation des parents de CHF 80.- coûts des accompagnants prix en charge par l'Etat 2020 => 63 élèves
Voyages d'étude 11VP et VG	10 000,00		50 élèves de 11VP-VG. CHF 200.- par élève 2019 => 41 élèves
Camp primaire	9 000,00		CHF 150.- par élève. 2 à 4 classes du primaire partent en camps la même année pas de subvention course d'école pour la classe qui part en camp 20 élèves par classe en moyenne (budget moyen basé sur 3 classes de 20 élèves)
Ski	57 272,00	59 000,00	
Cours de ski	50 430,00		CHF 10'000 pour les cours des secondaires + cours des primaires. Env. CHF 130.- par élève de primaire pour les cours. La location de ski a été enlevée du budget
Concours scolaires	6 842,00		311 élèves de 1P à 6P CHF 22.- par élève
Divers	26 760,00	28 000,00	expos, spectacles, Noël, joutes, ... y compris transports
1P à 6P	12 440,00		CHF 40.- par élève, soit environ CHF 1'000 par année scolaire
7P et 8P & 9, 10, 11 VP et VG	10 320,00		CHF 40.- par élève, soit environ CHF 1'000 par année scolaire
Divers	4 000,00		
Frais de transport	Inclus	Inclus	
TOTAL	134 637,00	140 000,00	

Le poste 52.309.4 – Prévention reste à CHF 15'000.-, comparativement au budget 2021. Une partie de ce montant va à la Fondation La Monerresse, qui représente le service Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu scolaire, pour le district d'Aigle. A toutes fins utiles, nous précisons que les activités prises en charge par ce poste font partie intégrante du cursus de formation et dépendent du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

Les postes : 52.312.1 - Electricité, chauffage, 52.314.1 – Frais d'entretien et d'équipement, 52.315.1 - Frais d'exploitation d'Aigremont et 52.318.6 - Primes d'assurances, sont liés en grande partie à l'exploitation du collège d'Aigremont et à la gestion par l'AISOL de celui-ci.

Les postes 52.316.1 - Location salles de classes, 52.316.2 – Location salles de gymnastique, 52.316.3 – Location collège intercommunal et 52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets, correspondent à la location des différents bâtiments sur les 3 Communes.

Une aide aux devoirs sera proposée dans tout l'établissement pour la 5^e rentrée scolaire, soit l'année 2021-2022. **Le poste 52.318.9 – Devoirs surveillés** comprend les coûts liés à la rémunération des enseignants qui assurent cette tâche. Dans un but pédagogique, nous désirons offrir une vraie alternative de support scolaire aux parents, qui en exprimeraient le besoin. Les élèves sont sous la responsabilité d'enseignants, qu'ils peuvent solliciter pour la réalisation de certains devoirs. **Le poste 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés,** ne couvre pas totalement les coûts inhérents à cette prestation. En effet, nous souhaitons favoriser cette solution en prenant une partie du coût à notre charge. La charge nette supportée par l'AISOL s'élève à CHF 10'000.- pour cette nouvelle année.

Les comptes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement mobilier, sont liés à la somme empruntée pour équiper le collège d'Aigremont et l'amortissement du mobilier sur 10 ans. Il englobe également l'investissement lié à l'équipement en tableaux interactifs de toutes les classes primaires, accepté suite au préavis 2/2019. Cet investissement est amorti sur 6 ans. La répartition des charges liées

à ces deux postes est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune au 31.12.2020.

Le poste 52.351.2 - Participation bibliothécaire reflète la participation au salaire de la bibliothécaire. Le canton en assume le 70%, le solde est supporté pour moitié par la commune de Leysin et par l' AISOL. La part de la commune de Leysin est visible au **poste 52.465.6 - Remboursements salaire bibliothécaire.**

Le poste 52.352.1 - Ecolages payés à d'autres Communes, couvre les cas spécifiques d'enfants scolarisés dans d'autres programmes (notamment classe de raccordement, sport-étude, raisons pédagogiques).

Le poste 52.366.1 - Frais de transports diminue par rapport au budget de 2021. Cette baisse importante s'explique en partie par la prise en charge des doublages des bus par les transporteurs publics. Ces coûts auraient déjà dû être assumés par CarPostal depuis plusieurs années. A noter que les coûts des transports comprennent les frais des transporteurs privés, ainsi que ceux des abonnements Mobilis. Un abonnement Mobilis est fourni à chaque élève de l'ESOL, ce qui leur permet d'utiliser les transports publics gratuitement sur nos 3 communes.

Le poste 52.366.2 - Frais de repas dépend uniquement du nombre de repas servis sur nos 3 communes ; pour 2022, nous prévoyons un peu plus de 52'000 repas. La Dent de Midi est notre prestataire pour la cantine du Sépey, Concordance pour Leysin et aux Diablerets, l'Auberge de la Poste prépare les repas.

Le nombre de repas prévu au Sépey est de 28'880 pour 2022. A Leysin, pas moins de 16'720 repas sont attendus et 6'688 aux Diablerets.

Depuis 2022, la participation des parents sera directement déduite du montant dû par l' AISOL, raison pour laquelle le compte **52.465.1** est à zéro. A titre indicatif, les parents participent aux frais de repas de la manière suivante :

- CHF 7.- par repas pour les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P)
- CHF 7.50 par repas pour les élèves du deuxième cycle primaire (5 à 8P)
- CHF 8.- par repas pour les élèves du degré secondaire (9 à 11S)

Il est important de relever que la politique de soutien de l' AISOL reste l'une des plus généreuses du district.

La participation des communes, **52.452.1, 52.452.2 et 52.452.3** comprend les éléments suivants :

1. Prise en compte des postes 52.321.1 - Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 - Amortissement du mobilier. La clé de répartition entre les 3 communes est le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit 6'304 au total.
2. Le solde des charges, déduction faite des divers produits, est partagé proportionnellement au nombre d'élèves domiciliés dans les 3 Communes au 1^{er} octobre 2021, soit 572.

La répartition entre les communes varie sensiblement cette année. Cela s'explique principalement en raison de la hausse du nombre d'élèves domiciliés à Leysin et à Ormont-Dessus, tandis que le nombre baisse à Ormont-Dessous.

La politique de participation de l'Etat pour les enfants de migrants a passablement évolué et l'Etat de Vaud prend en charge les frais d'écolage effectifs. **Le poste 52.465.2 - Participations EVAM** reflète cette participation et le montant de CHF 45'000.- correspond à la scolarisation d'une dizaine d'élèves.

Pour conclure, le budget 2022 diminue de CHF 333'610.- par rapport au budget 2021, tandis que la charge supportée par les communes augmente légèrement de CHF 22'690.-, pour s'établir à CHF 3'225'870.-.

Votre Comité s'emploie à maîtriser les dépenses de l' AISOL année après année. La gestion de l'Association est assurée par votre Comité directeur, qui s'engage au quotidien pour maintenir et améliorer le cadre qui entoure l'enseignement scolaire. En effet, gérer un budget annuel de près de CHF 3,3 millions nécessite une forte implication.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SCOLAIRE
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021**

Vu le préavis No 2/2021 du 12 octobre 2021 ;

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'adopter le budget 2022 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Micheline Nauer

Répondant du Codir AISOL : Philippe Tauxe